

**ASSOCIATION  
ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE  
ET LE MAROC**

**- Le Conseil d'Association -**

**Bruxelles, le 23 avril 2012**

**UE-MA 2701/12**

**PROCÈS-VERBAL**

---

de : Neuvième session du Conseil d'Association UE-Maroc  
en date du : 13 décembre 2010  
à : Bruxelles

---

## SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Paroles introductives	3
1. Adoption de l'ordre du jour provisoire (cf. doc UE-MA 2707/10)	4
2. Adoption du projet de procès-verbal de la huitième session du Conseil d'Association UE-Maroc (Bruxelles, 7 décembre 2009) (cf. doc. UE-MA 2705/10)	4
3. Situation politique et économique au Maroc et dans l'Union européenne	4-6
4. Etat des relations UE-Maroc et mise en œuvre de l'Accord d'Association, du Plan d'Action et du document conjoint/"Statut avancé"	7
- Mise en œuvre du document conjoint sur le renforcement des relations bilatérales/"Statut Avancé" : bilan et perspectives	7
- Nouveau Plan d'Action pour la mise en œuvre du "Statut avancé"	9
5. Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun*	11
6. Divers	11
Paroles de clôture	12
o	
o o	
Annexe I : Ordre du jour	13
<u>Annexe II</u> : Liste des membres de la délégation de l'UE	14
<u>Annexe III</u> : Liste des membres de la délégation marocaine	15
<u>Annexe IV</u> : Déclaration de l'Union européenne	17
<u>Annexe V</u> : Déclaration du Maroc	24

---

\* Point traité dans la partie informelle (petit déjeuner de travail).

Le Conseil d'association UE-Maroc a tenu sa neuvième session le lundi, 13 décembre 2010 à Bruxelles.

Cette session était présidée par M. Steven VANACKERE, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, qui représentait Mme Catherine ASHTON, Haute Représentante du Service d'Action extérieur européen. La délégation marocaine était conduite par M. Taïb FASSI-FIHRI, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération. M. Hugues MINGARELLI, Directeur adjoint aux Relations extérieures représentait la Commission. M. Milton NICOLAIDIS représentait le Secrétariat général du Conseil.

o  
o o

### Paroles introductives

Le Ministre VANACKERE a souhaité la bienvenue à la délégation marocaine à l'occasion de cette neuvième session du Conseil d'Association, ajoutant que l'Union européenne tenait à faire de cette session une réussite afin de marquer ensemble un pas de plus dans le renforcement des relations bilatérales entre l'UE et le Maroc. Il a rappelé que le Maroc était le plus proche voisin de l'Europe, et un partenaire stratégique pour l'Union européenne. Il a ajouté que le Maroc était un partenaire-clé dans le monde arabe ainsi que pour la stabilité de la Méditerranée.

Selon lui, le statut avancé accordé au Maroc en 2008 avait marqué un tournant dans les relations UE-Maroc et témoigné de l'importance que l'UE attachait à l'approfondissement des relations bilatérales. Il a traduit également la reconnaissance par l'UE du choix fait par le Maroc d'un ancrage à l'UE. Depuis deux ans, l'UE et le Maroc avaient entamé ensemble nombre de travaux, avec des résultats remarquables. Avec la tenue d'un premier sommet en mars de l'année 2010, l'UE et le Maroc avaient réaffirmé au plus haut niveau l'importance politique de leur partenariat.

Le Ministre a ensuite annoncé que dans l'après-midi allaient être lancées officiellement les négociations pour un nouveau Plan d'Action, dont le but serait de concrétiser la mise en œuvre du statut avancé. Il s'est vivement réjoui de la signature par l'UE et le Maroc de trois Accords importants qu'il estimait refléter les ambitions des deux parties et qui concernaient la libéralisation des échanges agricoles, le règlement des différends de nature commerciale et la participation du Maroc aux programmes de l'Union.

Après ces premiers mots d'introduction, le Ministre VANACKERE a cédé la parole au Ministre FASSI-FIHRI.

Le Ministre FASSI-FIHRI a remercié M. VANACKERE pour ses paroles introductives et a exprimé au nom de l'ensemble de la délégation marocaine, et plus particulièrement le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Aziz AKHENOUCHE et le Ministre du Commerce

Extérieur, M. Abdellatif MAAZOUZ, sa joie de participer à cette neuvième session du Conseil d'Association.

Il a confirmé, au nom de tous les acteurs marocains, l'engagement du Maroc à asseoir des relations plus fortes et davantage ambitieuses avec l'Union européenne. Il a noté avec satisfaction l'état de la mise en œuvre de l'Accord d'Association, du plan d'action de voisinage et du document conjoint sur le statut avancé.

S'agissant du statut avancé, le Ministre a estimé que la concertation politique avait été réalisée dans des conditions satisfaisantes et que les premiers résultats se matérialisaient. Le Ministre a ainsi souligné la reprise progressive par le Maroc de l'acquis communautaire, de même que ses efforts pour une plus grande intégration avec le marché intérieur européen.

Selon M. FASSI-FIHRI, les possibilités ouvertes par le statut avancé reflétaient le fort potentiel de ce partenariat. Il souhaitait maintenant franchir une nouvelle étape dans la relation bilatérale, en phase avec les évolutions institutionnelles récentes de l'Union européenne et du Maroc, ainsi qu'avec l'ambition stratégique du Maroc d'atteindre une proximité optimale avec l'Union. Le Ministre s'est réjoui du démarrage des négociations sur le nouvel instrument qui succèdera au Plan d'action voisinage et qui est appelé à régir dans le futur le partenariat UE-Maroc.

Le Ministre a également souligné que la réflexion lancée par la Commission européenne sur le devenir de la politique européenne de voisinage était nécessaire en précisant que le Maroc adhérerait à cette initiative. Le Ministre a ajouté que le Maroc estimait que les voisins les plus ouverts et les plus désireux devaient pouvoir accéder aux mêmes outils que ceux offerts aux pays candidats à l'adhésion. Bien que la finalité soit différente, le Ministre marocain jugeait qu'il était opportun de se montrer davantage imaginatif et ambitieux pour développer un partenariat stratégique entre le Maroc et l'UE.

Le Ministre VANACKERE a remercié le Ministre marocain et a déclaré la neuvième session du Conseil d'Association Union européenne - Maroc formellement ouverte.

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour provisoire (cf. doc. UE-MA 2707/10)**

Le Conseil d'association a adopté l'ordre du jour tel que repris au doc.UE-MA 2707/10.

**Point 2 : Adoption du procès-verbal de la huitième session du Conseil d'Association (cf. doc. UE-MA 2705/10)**

Le Conseil d'association a adopté le procès-verbal de sa huitième session.

**Point 3 : Situation politique et économique au Maroc et dans l'Union européenne**

**- Situation politique et économique au Maroc**

Le Ministre FASSI-FIHRI a déclaré que le Maroc poursuivait avec persévérance et selon une méthodologie inclusive son action pour le renforcement de l'Etat de droit et la construction d'une société démocratique moderne et solidaire. Il a indiqué que le Maroc continuait d'œuvrer pour la promotion des droits de l'homme et l'instauration des meilleurs standards de bonne gouvernance, de

solidarité et de cohésion sociale.

Il a indiqué que les années 2009 et 2010 avaient ainsi été marquées par l'accélération de nombreuses réformes de fond qui ont été menées à bien, malgré une conjoncture délicate sur le plan économique et financier.

D'un point de vue politique, le Maroc avait réalisé des progrès notables en matière de parité et d'égalité des genres, ainsi que sur le plan du renforcement de la représentation politique de la femme et de sa participation à la vie publique. Avec les échéances électorales de 2012, le Ministre a précisé que le Maroc aurait l'occasion d'une révision du code électoral, et ouvrirait sans doute un dialogue avec les partis politiques sur le mode de scrutin.

Par ailleurs, le lancement en janvier 2010 d'un ambitieux chantier de régionalisation, marqué par l'installation de la Commission consultative de la régionalisation, avait marqué une étape importante dans la consolidation du processus démocratique aux niveaux local et régional. L'établissement d'une nouvelle relation entre l'Etat et les entités territoriales, que traduisait cette initiative, avait démontré que la promotion de l'Etat de droit était de la plus haute importance pour le Royaume du Maroc, bien qu'elle nécessitât un travail de longue haleine et un effort permanent pour atteindre les objectifs escomptés.

Cela complétait des réformes institutionnelles et sectorielles profondes dans le domaine de la santé, de la formation et de l'éducation, grâce auxquelles le Maroc avait pu réaliser des avancées significatives dans la lutte contre la pauvreté, la précarité et la marginalisation.

Le Ministre FASSI-FIHRI a ensuite souligné que l'action publique avait également concerné la moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption, avec notamment la Loi de Déclaration du Patrimoine et la création de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption. Se sont ajoutées dans ce domaine l'action du Conseil de la Concurrence et la création de l'unité chargée du blanchiment d'argent, qui avait bénéficié du concours et d'une aide appréciable de l'Union européenne.

Concernant la justice, le Ministre a fait part de la nouvelle vision du Maroc qui ambitionnait de mettre la justice au service du citoyen. L'objectif poursuivi était que la justice fût non seulement au bénéfice du justiciable mais aussi marquée par la simplicité de ses procédures, la probité de ses jugements et de ses juges, et la modernité de ses structures.

En matière de promotion des droits de l'homme, le Ministre a indiqué que le Plan d'Action National de Démocratie et des Droits de l'Homme serait mis en œuvre rapidement, tandis que l'harmonisation des législations nationales avec les Conventions internationales se poursuivrait. En mars 2010, le Maroc avait été désigné co-facilitateur des négociations et à Genève et à New York sur le processus de révision du Conseil des droits de l'homme, ce qui témoignait d'une reconnaissance de son engagement en matière de la promotion des droits de l'homme.

Le Ministre a souligné que le Maroc comptait sur l'UE pour l'accompagner dans cette vision stratégique en vue d'accélérer ces réformes et conforter sa place de pays pionnier dans la région.

Le Ministre a évoqué brièvement le panorama économique, soulignant un taux de croissance satisfaisant, à 4,9% pour l'année 2009, et les efforts fournis pour maintenir le déficit budgétaire dans des proportions maîtrisables, à 2,9% du PIB. Il a évoqué plus en détail les stratégies sectorielles importantes lancées par le Maroc : le Plan d'émergence industrielle, le renforcement des infrastructures, la stratégie de développement du secteur énergétique et en particulier le plan solaire.

A ceci s'ajoutait la mise en place à Casablanca d'une place financière à vocation nationale et régionale, et dans le secteur du tourisme, le lancement d'une nouvelle vision stratégique 2020 qui avait réuni tous les partenaires intervenant dans l'ensemble des domaines liés à ce secteur.

M. VANACKERE a félicité son homologue pour les progrès réalisés et les réformes accomplies pour la modernisation de son pays en encourageant le Maroc à poursuivre ses progrès socio-économiques. Il a invité M. FASSI FIIHRI à donner davantage d'information sur la révision du Code électoral avant les élections de 2012.

M. VANACKERE a ensuite rappelé que l'Union européenne et le Maroc étaient attachés au respect et à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'UE avait constaté que le Maroc avait lancé d'importantes réformes pour élargir les champs des libertés, afin de traduire au niveau national ses engagements internationaux. L'UE avait apprécié notamment le rôle important du Maroc au sein du Conseil des Droits de l'Homme et de l'Assemblée générale des Nations Unies, et salué également la coopération accrue entre le Maroc et le Conseil de l'Europe.

Il subsistait néanmoins des points qui auraient nécessité davantage d'attention de la part des autorités marocaines, comme la liberté d'expression et la liberté de la presse, ainsi que la liberté d'association et de rassemblement. La protection des défenseurs des droits de l'homme était aussi considérée comme d'importance majeure, ainsi que la réforme de la justice. Le Ministre VANACKERE a encouragé le Maroc à poursuivre avec détermination les réformes dans l'ensemble de ces domaines.

Il a enfin rappelé que la relation entre l'UE et le Maroc était basée sur des valeurs et des principes que les deux parties s'étaient engagées à défendre. Un signe de cet engagement mutuel était la tenue régulière du sous-comité "Droits de l'homme, Démocratisation et Gouvernance". Selon lui, le Maroc avait un rôle de pionnier dans la région, et l'UE souhaitait ardemment qu'il continuât de montrer la voie.

### **- Situation politique et économique dans l'Union européenne**

Le Ministre VANACKERE a évoqué la situation politique et économique dans l'Union européenne et le nouveau cadre juridique de l'UE issu du Traité de Lisbonne.

Il a présenté la création du poste de Président du Conseil européen, ainsi que celui du Haut Représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, qui avaient apporté plus d'efficacité au fonctionnement de l'Union européenne sur le plan interne et sur le plan externe. L'UE continuait d'être confrontée aux mêmes défis, mais disposait à présent de nouveaux instruments pour y répondre, notamment au travers du Service européen d'Action extérieure qui a permis une meilleure coordination des actions de l'UE.

Plus généralement, le nouveau Traité permettait aussi, selon lui, une amélioration du processus de prise de décisions, puisque dans plusieurs domaines les décisions étaient désormais prises à la majorité qualifiée, avec un nouveau rôle du Parlement européen et une simplification de l'arsenal des actes juridiques, et un rôle accru des Parlements nationaux.

Sur le plan économique, l'Union européenne a dû faire face à des défis importants. Il avait fallu préserver la stabilité de la zone euro à la suite des crises des finances publiques en Grèce et en Irlande. Les Ministres des Finances de la zone euro avaient mis en œuvre un paquet d'appui à l'Irlande de 85 milliards d'euro et un paquet d'aide à la Grèce de 110 milliards d'euro. De plus, l'UE avait agréé la création d'un ensemble de mesures pour préserver la stabilité financière, incluant un

mécanisme européen de soutien d'un volume total de 700 milliards d'euro.

Le Ministre a souligné que la crise économique et financière internationale que l'UE avait traversée, et ses conséquences sociales, avaient mis rudement à l'épreuve les gouvernements et les citoyens. Il a estimé qu'il était important de travailler pour réduire les conséquences sociales de cette crise et assurer la pérennité du modèle social européen.

Le Ministre FASSI FIGHRI a souligné que le Maroc suivait avec un grand intérêt l'ensemble des réformes interinstitutionnelles, en précisant qu'un certain nombre de décisions adoptées dans le Traité de Lisbonne ayant un impact sur l'état des relations futures entre l'UE et le Maroc. Tout en souhaitant plein succès au SEAE, il a ajouté qu'à Rabat, le représentant de l'Union faisait un travail remarquable pour donner de la visibilité à l'Union européenne.

**Point 4 : Etat des relations UE-Maroc et mise en œuvre de l'Accord d'Association, du Plan d'Action et du document conjoint/"Statut Avancé"**

**- Mise en œuvre du document conjoint sur le renforcement des relations bilatérales/"Statut Avancé" : bilan et perspectives**

Le Ministre FASSI FIGHRI a rappelé que la mise en œuvre des actions du statut avancé constituait un axe important du partenariat entre le Maroc et l'Union européenne en soulignant que Sa Majesté le Roi avait lui-même insisté en 2009 et en 2010 pour une mise en œuvre optimale du statut avancé, et engagé tous les acteurs nationaux à mutualiser leurs efforts dans ce sens. Le Ministre marocain a rappelé que le statut avancé n'était pas une opération de communication politique, mais un cadre partenarial qui génère avec des engagements mutuels. Il a souligné l'importance d'accompagner les efforts du Maroc et la nécessité d'engager en commun une réflexion concernant un lien contractuel futur qui remplacerait l'accord d'association pour préserver la même dynamique.

Le Ministre FASSI FIGHRI s'est dit satisfait des résultats du dialogue politique, en insistant sur la nécessité de tenir ce dialogue de manière régulière et non sur une base ad hoc. Il a estimé utile d'organiser plus régulièrement des rencontres au sein des différents groupes de travail du Conseil, notamment COTER, COHOM et COPS.

M. FASSI FIGHRI a par ailleurs appelé au renforcement de la coopération UE-Maroc à l'échelle multilatérale, notamment en matière des droits de l'homme - que ce fût au travers d'un rapprochement entre les Ombudsmen, ou de l'éducation aux droits de l'homme ou la coopération entre l'Agence européenne des Droits fondamentaux et le Conseil consultatif marocain des Droits de l'Homme. Le Maroc avait appelé aussi à une meilleure visibilité de la Commission parlementaire mixte Maroc-UE, qui avait débuté timidement ses travaux.

Le Ministre a ensuite réitéré la demande du Maroc de lancer des discussions visant à définir les contours de l'Accord de libre-échange complet et approfondi, et ce, à la lumière des progrès réalisés dans les négociations sectorielles. Selon lui, cet outil constituait une étape importante vers l'accomplissement de l'espace économique commun sur lequel l'UE et le Maroc travaillaient, et il s'est réjoui de l'identification de trois secteurs prioritaires pour réaliser la convergence réglementaire (services financiers (assurances), marché public et normes et réglementation technique). Il a souligné l'importance d'adopter une approche pragmatique, cohérente et graduelle en précisant que le programme "Réussir le Statut avancé" avait permis l'identification d'autres

domaines prioritaires en la matière.

Il a enfin rappelé l'importance du travail de convergence entre le Maroc et le Conseil de l'Europe sur le plan judiciaire, sur le plan politique et sur le plan juridique.

M. Aziz AKHENOUCHE, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, a ensuite pris la parole.

Il a indiqué que le Maroc avait procédé le matin même à la remise au Commissaire européen à l'Agriculture et au Commissaire européen à la Pêche des rapports portant sur l'évaluation de la coopération Maroc-Union européenne dans leurs domaines respectifs. Le Maroc poursuivait depuis deux ans une stratégie de développement agricole intitulée "le plan Maroc vert," visant à améliorer l'offre de production mais également à combattre la pauvreté. Il a remercié l'Union européenne pour son soutien à la mise en œuvre de cette stratégie, qu'il a estimé être un outil de mise à niveau de l'agriculture au Maroc.

En ce qui concernait le domaine de la pêche, le Maroc s'était doté d'une stratégie halieutique axée sur la durabilité, la performance et la compétitivité. Quant à l'Accord de Pêche, le Ministre a indiqué que le Maroc s'inscrivait dans une démarche positive pour le renouvellement de cet Accord.

Le Ministre a ajouté que le Maroc s'était résolument inscrit dans une démarche de préservation de la ressource halieutique. Le Maroc était arrivé à placer 60% des pêches sous Plan d'aménagement, alors que celles-ci représentaient moins de 10% en 2009. Ces Plans d'Aménagement concernaient désormais les crevettes, les algues, le poulpe et le pélagique, et l'objectif pour la fin 2011 serait d'atteindre 95% des pêches. Le Maroc avait par ailleurs adopté une loi interdisant les filets maillants dérivants. Il s'était engagé dans un processus d'élimination de ces filets, de reconversion des navires concernés et de destruction des engins.

Concernant le contrôle des captures, le Ministre de la Pêche a expliqué que le Maroc s'était conformé dans les délais au règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche. Plus encore, le Maroc mettait en place une informatisation intégrale du système de contrôle et de traçabilité, afin de renforcer à la fois sa fiabilité et sa fluidité. Près de 1800 navires seraient équipés de balises de suivi satellitaire afin de renforcer le contrôle des activités de pêche.

M. Abdellatif MAAZOUZ, Ministre du Commerce Extérieur a à son tour pris la parole pour faire un bref bilan de la mise en œuvre de l'Accord dans sa dimension commerciale.

Il a expliqué que les échanges commerciaux entre l'UE et le Maroc avaient connu en moyenne une progression supérieure à 10% entre 2000 et 2008, 2008 étant une année exceptionnelle où les échanges avaient baissé de 19% avant de rebondir et atteindre 10% à nouveau en 2010. Cette évolution avait davantage bénéficié aux ventes de l'Union européenne au Maroc qu'à celles du Maroc à l'UE. Ce rythme de croissance avait largement dépassé celui du commerce mondial, mais était resté légèrement en-dessous de la croissance des échanges entre le Maroc et le reste du monde.

Côté investissements, le volume des investissements directs en provenance de l'Union était passé de 1,3 milliards de dollars entre 2000 et 2004 à une moyenne de 2,5 milliards entre 2005 et 2009. En mars 2012, le Maroc serait en situation de libre-échange complet pour les produits industriels, suite au démantèlement des derniers reliquats de barrières tarifaires. Toutefois, il restait nécessaire de lever les principaux obstacles non-tarifaires au commerce pour améliorer le volume des échanges entre le Maroc et l'Union.

Selon le Ministre marocain, l'Accord sur le règlement des différends constituait une étape importante. Il était néanmoins nécessaire d'examiner de près deux demandes formulées depuis deux ans par le Maroc : l'assouplissement des règles d'origine Paneuromed, notamment pour le secteur textile, qui constituait le premier poste d'exportation du Maroc vers l'Union, et la facilitation du transit des transporteurs routiers marocains à l'intérieur de l'espace européen. M. MAAZOUZ a suggéré la tenue d'ici la fin du premier trimestre 2011 d'un Comité ad hoc pour donner une réponse définitive à ces questions. Par ailleurs, il s'est dit persuadé que la ratification, puis l'entrée en vigueur de l'Accord sur les produits agricoles et de la pêche constitueraient un levier pour le développement des échanges des produits.

L'Accord sur la libéralisation du commerce des services et l'établissement devrait compléter ce dispositif. Le Maroc le premier pays méditerranéen à avoir entamé des discussions bilatérales avec l'Union européenne à ce sujet, et ce dès 2000 soit bien avant la signature de l'Accord avec les Etats-Unis. M. MAAZOUZ a appelé au démarrage d'une négociation de cet Accord dans les plus brefs délais.

Cette négociation devait reposer sur les principes d'une liste positive et de l'asymétrie. C'est dans ce sens que le Maroc avait proposé à deux reprises depuis le dernier Sommet de mars à Grenade une facilitation et une accélération des négociations. Pour parvenir aux résultats escomptés, le Maroc avait demandé à stabiliser les équipes de négociation de part et d'autre, et fixer les modalités et les contours de ces négociations. Celles-ci devaient être pleinement imprégnées de l'esprit du "Statut Avancé" qui avait régi les relations UE-Maroc depuis octobre 2008, notamment concernant le mouvement des personnes physiques et la reconnaissance des diplômes et des qualifications.

Il a été suggéré de prendre comme base de discussion l'Accord avec les Etats-Unis : pour aller vite dans les discussions, le Maroc avait admis ce principe en lui apportant deux éléments complémentaires. Le premier concernait un ensemble de secteurs posant problème pour l'économie marocaine, compte tenu de leur évolution, de leur dimension stratégique et surtout parce que ces secteurs avaient besoin d'être structurés et réglementés avant d'être ouverts : le Maroc avait demandé un délai les concernant. Parallèlement, le Maroc avait admis le principe de discuter des autres secteurs proposés par l'Union comme pouvant être ajoutés à l'accord tel qu'il avait été conclu avec les partenaires américains.

Le Ministre du Commerce a conclu en disant qu'il pensait qu'avec l'Accord de libre-échange complet et avec l'Accord en matière de services, le Maroc aurait largement contribué à la construction de l'Espace euro-méditerranéen de paix et de prospérité partagé, espace dans lequel le Maroc comptait continuer à jouer un rôle de premier plan.

#### **- Nouveau Plan d'Action pour la mise en œuvre du "Statut avancé"**

M. VANACKHERE a remercié le Ministre et a passé la parole à M. MINGARELLI pour la réponse de la Commission.

M. MINGARELLI a rappelé que la mise en œuvre du document conjoint devait permettre aux deux parties de traduire dans les faits la notion de "Statut Avancé." Après deux ans de mise en œuvre des documents conjoints, le bilan pouvait être considéré comme positif, mais il n'y avait pas lieu d'être complaisant, car il y avait des marges de progression dans de nombreux domaines.

M. MINGARELLI a souligné que dans le domaine du dialogue politique, il n'y avait aucun doute que le statut avancé avait donné une impulsion politique au dialogue entre l'Union et le Maroc. D'abord, il a rappelé la tenue du premier Sommet à Grenade, expliquant que si ces sommets se tenaient à échéance régulière, cela permettrait de donner l'impulsion politique nécessaire au développement des relations bilatérales.

Il a ensuite rappelé l'effort qui avait été fait pour associer le Parlement marocain à la relation bilatérale, au travers de la création d'un Comité conjoint avec le Parlement européen. L'UE souhaitait encourager le Maroc à faire en sorte que les parlementaires marocains engagent une relation continue avec leurs homologues européens, puisque dans la nouvelle architecture institutionnelle européenne, le Parlement européen serait amené à jouer un rôle de plus en plus important. La coopération interparlementaire avait également bénéficié de ce que le Maroc avait souhaité rejoindre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ce dernier étant un élément essentiel du dispositif européen dans le domaine des droits de l'homme et de l'Etat de droit, M.MINGARELLI a encouragé le Maroc à continuer de développer cette relation.

Il a ensuite insisté sur les efforts fournis par le Maroc envers deux autres institutions européennes : le Comité économique et social européen et le Comité des Régions. Cela devrait permettre au Maroc de développer le dialogue et la coopération au delà des Etats, au niveau des représentants de la société civile et des autorités locales et régionales, ce qui serait utile en particulier dans le contexte de la réflexion sur la régionalisation du pays.

M. MINGARELLI a également évoqué tout ce qui avait été fait dans le domaine du développement des échanges et des investissements. L'Union européenne était le premier partenaire commercial du Maroc et son premier fournisseur d'investissements étrangers. La conclusion de la négociation sur la libéralisation des échanges des produits agricoles et des produits de la pêche devrait ouvrir la voie à sa mise en œuvre avec détermination.

M. MINGARELLI a encouragé le Maroc à faire un effort supplémentaire dans la négociation dans le domaine des services. Selon lui, il était important d'aller de l'avant dans ce domaine parce que la conclusion de la négociation sur les services devrait permettre de lancer la négociation sur l'Accord de libre-échange complet et approfondi, et à terme permettre l'intégration progressive du Maroc dans le marché intérieur de l'Union européenne. M. MINGARELLI a expliqué que l'offre marocaine dans le domaine des services, remise il y a quelques mois, était insuffisante non seulement pour la Commission européenne mais aussi pour tous les Etats membres. Mais il ne s'agissait pas que le Maroc fit un effort unilatéral, selon lui l'UE devait certainement aussi en faire un peu plus.

Un deuxième domaine dans lequel l'UE estimait qu'il fallait faire davantage d'efforts, c'est sur l'accord de réadmission. La gestion des flux migratoires a été l'un des points-clés dans le renforcement des relations entre le Maroc et l'Union, et le Maroc était familier avec cette problématique. M. MINGARELLI a reconnu qu'il fallait du côté de l'Union européenne aborder le problème de la migration légale. Mais il a également insisté sur le fait que l'UE devait favoriser la migration circulaire pour que les migrants marocains qui étaient dans l'Union européenne puissent retourner au Maroc, faire bénéficier l'économie marocaine de ce qu'ils avaient appris, et puissent, le moment venu, revenir dans l'Union européenne. Il a ajouté qu'il fallait travailler de concert pour mieux lutter contre l'immigration illégale.

M. MINGARELLI a évoqué un troisième point où l'UE attendait des progrès de la part du Maroc : la convergence réglementaire, qui contribuait à l'élimination des obstacles non-tarifaires aux échanges que le Maroc appelait de ses vœux. Cette dimension était au cœur du "Statut Avancé", au cœur du document conjoint et serait au cœur du nouveau Plan d'Action. Pour y parvenir, le Maroc devait se doter d'une stratégie globale, avec une forte coordination interministérielle.

M. MINGARELLI a terminé en disant que le bilan était éminemment positif. Mais dans l'intérêt des relations des deux parties, et surtout dans l'intérêt des conditions de vie des citoyens marocains, des efforts étaient encore nécessaires.

M. VANACKERE a apporté ses félicitations pour le travail accompli, mais a confirmé l'analyse de la Commission européenne sur les trois points mentionnés, qu'il s'agisse des services, de l'Accord de réadmission ou des efforts concernant les barrières non tarifaires.

Le Ministre FASSI FIGHRI a ensuite pris la parole pour apporter des éléments de réponse en soulignant que c'était toujours utile de faire le bilan. Sur la question de la réadmission, il a rappelé que le Maroc avait été le premier à le demander et avait même convenu avec les représentants de l'Union européenne qu'un accord de réadmission passait par l'abrogation des dispositions bilatérales. Cependant, cette disposition avait été remise en cause au cours des négociations par la partie européenne, qui avait souhaité maintenir les dispositions bilatérales. Le Ministre s'est alors interrogé sur la valeur ajoutée d'un accord au niveau de l'Union européenne, et a ajouté que la clarté n'était pas toujours de mise dans les négociations. Le Ministre a aussi relevé des évolutions au sein de l'UE et chez le négociateur européen qui interpellaient le Maroc.

Concernant la négociation sur les services, le Ministre marocain a rappelé que la partie marocaine avait largement expliqué la position du Maroc, et qu'il ne suffisait pas de dire que l'offre marocaine était insuffisante. Il a indiqué par ailleurs que le Maroc était aussi déçu par certaines des propositions de l'UE. Néanmoins, le Ministre souhaitait voir démarrer les négociations rapidement. Il a confirmé que la négociation de l'accord de libre-échange approfondi et global dépendait de l'évolution de la négociation sectorielle.

Enfin, sur l'importance de la coordination au niveau marocain pour réaliser la convergence réglementaire, le Ministre a pris bonne note de ce que l'UE avait déjà souligné dans sa déclaration de l'année précédente, et répété dans les échanges du Sommet de Grenade. Selon lui, le Maroc devait faire un effort comparable à celui des pays engagés dans un processus de préadhésion, sans la perspective d'adhésion et sans les importants instruments d'accompagnement. Il a réaffirmé que le Maroc était déterminé à réaliser ce travail, sur lequel reposait un certain nombre d'ambitions de la relation future entre l'UE et le Maroc, sur le plan économique mais aussi sur le plan politique.

#### **Point 5 : Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun**

*Conformément à l'agenda adopté, ce point a été traité dans la partie informelle du Conseil d'Association (petit déjeuner de travail).*

#### **Point 6 : Divers**

Aucun point n'a été soulevé.

## Paroles de clôture

Monsieur le Ministre VANACKERE a remercié M. FASSI FIHRI pour son intervention. Il a indiqué que le point sur le dialogue politique serait évoqué lors du déjeuner de travail et il a confirmé qu'aucun point n'avait été soulevé sous le "Point 6 : Divers". Il s'est réjoui de cet échange de vues qui avait été franc, clair et fructueux.

Monsieur FASSI FIHRI a également remercié la Présidence belge et salué tous les participants, en soulignant la présence des Etats membres, de l'Espagne et de la France.

---

**ASSOCIATION  
ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE  
ET LE MAROC**

**Bruxelles, le 30 novembre 2010**

**- Le Conseil d'Association -**

**UE-MA 2707/10**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

du : La neuvième session du Conseil d'Association UE-Maroc  
en date du : 13 décembre 2010  
à : Bruxelles

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du projet de procès-verbal de la huitième session du Conseil d'Association UE-Maroc (Bruxelles, 7 décembre 2009) (cf. st UE-MA 2705/10)
3. Situation politique et économique au Maroc et dans l'Union européenne
4. Etat des relations UE-Maroc et mise en œuvre de l'Accord d'Association, du Plan d'Action et du document conjoint/"Statut Avancé"
  - Mise en œuvre du document conjoint sur le renforcement des relations bilatérales/"Statut Avancé" : bilan et perspectives
  - Nouveau Plan d'Action pour la mise en œuvre du "Statut Avancé"
5. Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun<sup>1</sup>
6. Divers

---

**\* En marge de la session, signature de l'"Accord instituant un mécanisme de règlement des différends" et du "Protocole portant sur la participation du Maroc aux programmes communautaires"**

---

<sup>1</sup> Point traité dans la partie informelle (petit déjeuner de travail).

**NEUVIEME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-MAROC**  
**(Bruxelles, le 13 décembre 2010)**

**LISTE DE LA DELEGATION DE L'UE**

<b>PAYS/INSTITUTIONS</b>	<b>NOMS</b>
Belgique	M. Steven VANACKERE, Vice Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles M. Karl DHAENE, Conseiller aux Affaires bilatérales au Cabinet du Ministre M. Olivier QUINAUX, Conseiller à la Représentation Permanente, Président du Groupe de Travail "Mashrek/Maghreb" Isabelle MARCHAND, Attachée à la Représentation Permanente pour le Groupe "Mashrek/Maghreb"
Secrétariat général	M. Milton NICOLAIDIS, Administrateur principal, Task Force "Méditerranée/Moyen-Orient", chargé des relations avec les pays du Maghreb
Commission	M. Štefan FÜLE, Membre de la Commission européenne chargé de l'Elargissement et de la Politique européenne de Voisinage ( <i>à confirmer</i> ) M. Karel DE GUCHT, Membre de la Commission européenne chargé du Commerce ( <i>à confirmer</i> ) M. Gilles BERTRAND, Membre du Cabinet de M. Štefan FÜLE M. Hugues MINGARELLI, Directeur général adjoint, Relations extérieures M. Eneko LANDABURU, Chef de la Délégation de l'UE au Maroc M. Manfredo FANTI, Chef d'Unité "Relations avec les pays du Maghreb", Direction générale des Relations extérieures M. Luis MAIA, Responsable géographique pour le Maroc, Unité "Relations avec les pays du Maghreb", Direction générale des Relations extérieures Mme Véronique JANSSEN, Responsable géographique pour le Maroc, Unité "Relations avec les pays du Maghreb", Direction générale des Relations extérieures

**AUTRE PARTICIPANT :**

Espagne

M. Luis PLANAS, Représentant Permanent auprès de l'UE

**NEUVIEME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-MAROC**  
**(Bruxelles, le 13 décembre 2010)**

**DELEGATION MAROCAINE**

S.E.M. Taïb FASSI-FIHRI, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ; Chef de délégation

S.E.M. Aziz AKHENOUCHE, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

S.E.M. Abdellatif MAAZOUZ, Ministre du Commerce Extérieur

**Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération :**

S.E.M. Youssef AMRANI, Secrétaire Général

S.E.M. Menouar ALEM, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi, Chef de la Mission du Royaume du Maroc auprès de l'Union européenne

S.E.M. Samir ADDAHRE, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi en Belgique

M. Nabil ADGHOGHI, Directeur des Affaires Européennes

Mme Karima KABBAJ, Chef de la Division des Relations avec l'Union européenne

M. Hassan LASRI, Chef de Division à la Direction des Affaires Juridiques et des Traités

M. Mohammed BENJILANY, Ministre Conseiller près la Mission du Royaume du Maroc auprès de l'UE

M. Omar AMGHAR, Conseiller près la Mission du Royaume du Maroc auprès de l'UE ; Co-secrétaire du Conseil d'Association

M. Sami MARRAKCHI, Conseiller près la Mission du Royaume du Maroc auprès de l'UE

M. Khalid LAHSAINI, Conseiller près la Mission du Royaume du Maroc auprès de l'UE

M. Abdeljalil BERRADA, Conseiller près la Mission du Royaume du Maroc auprès de l'UE

Mme Samia HERRAG, Conseiller près la Mission du Royaume du Maroc auprès de l'UE

M. Zine El Abidine OUASSOU, Conseiller près la Mission du Royaume du Maroc auprès de l'UE

Mme Najoua ELBERRAK, Conseiller près la Mission du Royaume du Maroc auprès de l'UE

M. Youssef BOURITA, Conseiller près la Mission du Royaume du Maroc auprès de l'UE

M. Khalid SEBTI, Chef de Service à la Direction des Affaires Européennes

**Ministère de l'Intérieur**

M. Aziz Jilali SGHIR, Chef de la Division de la Migration à la Direction de la Migration et de la Surveillance des Frontières

**Ministère de la Justice**

M. Amine ENNABLI, Chef de Division et Conseiller du Ministre

**Ministère de l'Economie et des Finances**

M. Driss EL AZAMI, Directeur adjoint à la Direction du Trésor et des Finances Extérieures

**Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime**

M. Amine TEHRAOUI, Directeur de Cabinet du Ministre

Mme Abir LEMSEFFER, Directeur de la Stratégie et de la Statistique

Mme Zakia DRIOUCH, Directeur des Industries de la Pêche Maritime

Mme Samia MOULAY BENAÏSSA, Chef de Division

Mme Jalila NASRAOUI, Conseillère du Ministre

**Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique**

M. El Majid ZAIR, Directeur de la Technologie

**Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies**

Mme Ghislaine ZITOUNI, Chef de Division

**Ministère du Commerce Extérieur**

M. Khalid SAYAH, Directeur des Relations Commerciales Internationales

**Ministère du Développement social, de la famille et de la solidarité**

Mme Rachida TAHRI, Conseillère de la Ministre

NEUVIEME SESSION DU  
CONSEIL D'ASSOCIATION UE-MAROC  
(Bruxelles, le 13 décembre 2010)

Déclaration de l'Union européenne

1. L'Union européenne (UE) se réjouit vivement de la tenue de la neuvième session du Conseil d'association. Le partenariat avec le Maroc a une valeur fondamentale pour l'UE, compte tenu du rôle qu'il joue non seulement au Maghreb et sur le continent africain, mais dans toute la région méditerranéenne. Le Maroc continue à se distinguer par sa vision et son engagement au sein de la Politique européenne de voisinage comme de l'Union pour la Méditerranée. L'UE invite le Maroc à poursuivre sa contribution dans le cadre de la réflexion en cours sur l'avenir de la Politique européenne de voisinage.
2. L'UE reconnaît et appuie le choix stratégique du Maroc d'ancrer ses réformes et sa modernisation à l'UE. L'UE confirme sa solidarité au processus de développement et d'ouverture progressif mené par le Maroc et souhaite développer avec ce dernier une vision partagée de leurs relations pour les années à venir.
3. Le Conseil d'association du 13 octobre 2008 avait marqué une nouvelle étape dans le renforcement des relations Maroc-UE, grâce à l'adoption du **document conjoint visant l'établissement du Statut Avancé du Maroc** dans les relations avec l'UE. L'UE réitère l'importance qu'elle attache à la mise en œuvre de cette feuille de route ambitieuse pour le développement progressif et soutenu des relations bilatérales dans de nombreux domaines, car elle représente un véritable changement qualitatif et un modèle dans la région.
4. Deux ans après l'adoption du document conjoint, l'UE considère que les efforts déployés pour sa mise en œuvre sont à souligner. Dans ce contexte, la tenue du 1<sup>er</sup> Sommet Maroc-UE le 7 mars 2010 à Grenade, le premier avec un pays de la région, a été l'occasion de réaffirmer l'importance politique que les deux Parties attachent à leurs relations et au renforcement de ces dernières. Par ailleurs, la coopération entre l'UE et le Maroc au sein des Nations Unies, notamment du Conseil des droits de l'homme, s'est renforcée, tout comme leur dialogue politique.
5. L'UE tient aussi à mettre en exergue les avancées qui ont eu lieu en matière de Coopération parlementaire et en particulier la tenue de la réunion constitutive de la Commission Parlementaire Mixte UE-Maroc au mois de mai dernier. Des réunions ont eu lieu entre des représentants marocains, le Comité économique et social et le Comité des régions visant à l'approfondissement de la coopération entre ces deux organes communautaires et leurs contreparties marocaines. L'UE souhaite qu'une coopération entre ces deux organes communautaires et les instances marocaines équivalentes soit initiée bientôt.
6. L'UE se félicite de la signature du Protocole à l'Accord d'association relatif à la participation du Maroc aux programmes communautaires qui marque un autre progrès vers l'approfondissement de la coopération réciproque.

7. L'UE prend note des progrès réalisés en matière de convergence du cadre législatif du Maroc avec celui de l'UE, en particulier dans les trois secteurs prioritaires retenus par les deux Parties: les services financiers (assurances), les marchés publics, et les normes et réglementation techniques (qualité et sécurité). L'UE souhaite que le processus initié, qui nécessite un pilotage politique et stratégique par les autorités marocaines, soit poursuivi activement. La convergence réglementaire est au cœur du Statut avancé et elle permettra au Maroc de conforter son ancrage à l'UE.
8. L'UE invite le Maroc à continuer les efforts de mise en œuvre du document conjoint statut avancé. Dans ce contexte, de nécessaires progrès substantiels sont attendus dans les négociations en cours sur la libéralisation du commerce des services et l'établissement, afin de passer à l'étape suivante qui est le lancement des négociations sur l'Accord de libre échange global et approfondi. De même, une conclusion de la négociation sur l'accord de réadmission nous permettra d'entamer un dialogue en matière de migration et de facilitation des visas.
9. L'UE se félicite de la tenue régulière des **réunions des différents sous-comités** prévus par l'Accord. L'UE salue les progrès dans la mise en œuvre par le Maroc du **Plan d'action voisinage Maroc-UE**, note les avancées réalisées dans la préparation du **nouvel instrument qui prendra le relais du Plan d'action** et confirme son engagement à travailler sur ce document avec le Maroc afin que les deux Parties puissent l'adopter dans les plus brefs délais.
10. En attendant la tenue du deuxième Sommet de l'Union pour la Méditerranée (UpM), l'UE reste pleinement engagée en faveur d'un développement réussi de l'**UpM** et se félicite de l'adoption d'un budget et du programme de travail pour 2011 pour le Secrétariat. L'UpM donne une nouvelle impulsion à la coopération de l'UE avec les pays partenaires méditerranéens, notamment en renforçant les mécanismes de décision conjoints et en augmentant la visibilité du partenariat à travers le lancement de projets régionaux et sous-régionaux. Dans ce contexte, l'UE salue l'attitude toujours positive et constructive du Maroc et son engagement à développer cette initiative conjointe. Il est maintenant essentiel que l'UpM, fondée sur les acquis du Processus de Barcelone, fournisse des résultats rapidement pour atteindre les objectifs communs agréés à Paris et à Marseille. Des progrès concrets et des efforts conjoints sont donc nécessaires dans le domaine des projets destinés à renforcer l'intégration régionale dans la Méditerranée.
11. Dans le contexte du renforcement de la coopération euro-méditerranéenne, l'Union européenne est particulièrement attachée au développement de **l'intégration régionale au Maghreb**. Les pays de la région sont confrontés à des défis communs dans de nombreux domaines. L'intégration régionale pourrait profiter à tous les pays de la région en renforçant l'efficacité et la cohérence des politiques menées. L'UE encourage le Maroc et les autres membres de l'UMA à redoubler d'efforts pour dynamiser la coopération intermaghrébine et réaffirme son plein soutien au projet d'intégration maghrébine qu'elle est prête à appuyer avec les moyens à sa disposition. L'UE souligne également son appui aux autres initiatives qui facilitent l'approfondissement de la relation entre l'Europe et le Maghreb, tel que le 5+5.
12. L'UE se félicite de l'intérêt marqué du Maroc pour la **Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)** et la **Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)**. Elle apprécie la volonté du Maroc de renforcer les liens dans ces domaines et notamment sa participation active dans la coopération avec les partenaires méditerranéens. L'UE se félicite des réunions entre le Maroc et les représentants du Comité Politique et de Sécurité (COPS) qui ont eu lieu en 2009 et en 2010. Elle estime que ces réunions devraient se poursuivre dans l'avenir sur une base ad hoc. Elles constituent un excellent cadre pour progresser dans la coopération et la compréhension mutuelle.

13. Par sa participation à l'opération **ALTHEA**, le Maroc avait donné un signal important quant à son soutien au développement de la PSDC. L'UE réitère son souhait de voir renouvelée cette expérience de coopération par l'accueil de contributions du Maroc dans d'autres opérations de l'UE en cours ou à venir. Faisant suite au succès de la coopération entre l'UE et le Maroc dans le cadre de l'opération ALTHEA, une avancée significative a eu lieu dans l'organisation plus amplement structurée des relations UE-Maroc, qui s'est traduite concrètement par la décision du Conseil de l'UE autorisant l'ouverture des négociations avec le Maroc en vue de la conclusion d'un accord-cadre de participation aux opérations de gestion des crises de l'UE. Dès lors, l'UE se déclare prête à entamer les négociations au plus tôt et, à cette fin, elle encourage le Maroc à donner suite de façon formelle à la lettre que lui a adressée la Haute Représentante de l'UE et Vice-présidente de la Commission européenne, Mme Catherine Ashton, en date du 8 juillet 2010. Dans ce même contexte de développement structuré de nos relations, il serait utile de conclure un accord permanent sur la sécurité des informations classifiées.
14. L'UE reconnaît les efforts et les avancées du Maroc dans le dialogue régulier en matière **d'emploi, de travail décent et d'affaires sociales** y compris l'égalité des femmes et des hommes. Le Maroc s'est montré engagé à promouvoir l'emploi salarié et à faciliter l'insertion des jeunes diplômés, à améliorer l'adéquation des compétences et qualifications des travailleurs aux besoins du marché de l'emploi et à assurer une meilleure gouvernance du marché du travail. Dans ce cadre, l'UE encourage l'action du Maroc visant une plus forte création d'emplois, notamment pour les jeunes, les femmes et pour les groupes les plus vulnérables sur le marché du travail, afin de donner une impulsion au développement socio-économique. L'UE se félicite que le Maroc consacre un budget considérable pour les politiques sociales visant la réduction significative de la pauvreté. L'UE encourage le Maroc à poursuivre ses politiques de protection et d'inclusion sociales et à augmenter le niveau de la protection sociale tout en assurant sa pérennité financière. Elle se félicite des acquis en ce qui concerne le système de couverture médicale de base et des progrès concernant la couverture pour les plus défavorisés. Elle rappelle qu'une stratégie d'inclusion sociale plus efficace des groupes vulnérables dans le marché du travail reste à élaborer.
15. L'UE rappelle également l'importance de la poursuite des politiques qui donnent l'accès à un emploi productif décent dans l'économie formelle. Dans ce contexte, l'UE encourage le Maroc à prendre en compte les directives européennes pertinentes et à profiter pleinement de la coopération avec l'OIT. L'UE continue à attacher une grande importance à la poursuite de la ratification des conventions de l'OIT et à l'éradication du phénomène de travail des enfants. Elle se félicite que ses programmes d'appui sectoriels ont permis d'accompagner des réformes structurantes lancées par le Maroc dans les domaines sociaux et de la gouvernance, et reste pleinement engagée à accompagner le Maroc dans sa poursuite des réformes socio-économiques.
16. L'UE salue le lancement par le Maroc d'une réflexion sur **la régionalisation**, et l'avancée des travaux de la Commission consultative créée à cet effet. Pour l'UE, la mise en place d'une régionalisation avancée pourrait marquer un saut qualitatif dans le processus de démocratisation au niveau local.
17. En matière de **droits de l'homme et des libertés fondamentales**, l'UE salue sa bonne coopération avec le Maroc, notamment dans le cadre du Sous-comité "Droits de l'homme, démocratisation et gouvernance" dont cinq réunions se sont tenues jusqu'à présent.

18. L'UE se félicite de la finalisation du Plan d'action national en matière de démocratie et des Droits de l'homme. L'UE considère essentiel d'assurer une mise en œuvre effective des recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation (IER), notamment celles visant à assurer la séparation des pouvoirs au niveau de l'Etat et l'indépendance du pouvoir judiciaire, à consolider les garanties constitutionnelles des droits humains, et à mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre l'impunité. L'UE accorde une priorité particulière à la réforme du secteur de la justice, essentielle tant pour le respect des droits de l'homme que pour le climat de l'investissement et la crédibilité des engagements toujours plus ambitieux du Maroc vis-à-vis de l'Europe. Comme le Maroc, l'UE réitère son attachement à l'égalité entre hommes et femmes en matière économique, sociale et politique. L'UE rappelle l'importance qu'elle attache à la consolidation de la liberté d'expression et à une liberté de la presse qui ne connaisse pas de restriction. Dans ce contexte, l'UE félicite le Maroc pour le dialogue national « Médias et sociétés » lancé au début 2010, et l'encourage à adopter dans les meilleurs délais un nouveau Code de la presse qui soit en conformité avec les normes internationales en la matière, et ne prévoit plus aucune peine privative de liberté à l'encontre des journalistes. L'UE appelle le Maroc à une application sans restrictions de la loi concernant le droit d'association et de rassemblement et à la protection des défenseurs des droits de l'homme, notamment dans le territoire du Sahara Occidental.
19. L'UE rappelle l'importance qu'elle accorde à la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU), notamment la levée des réserves sur un certain nombre de Conventions internationales et l'adhésion du Maroc à plusieurs protocoles facultatifs. L'UE salue le maintien du moratoire sur la peine de mort et encourage le Maroc à abolir la peine capitale. Elle réitère aussi son souhait de voir le Maroc répondre positivement aux deux recommandations suivantes de l'EPU : la ratification du statut de Rome, et la demande que le Maroc adresse une invitation permanente aux procédures spéciales. Enfin, l'UE se félicite de la coopération accrue entre le Maroc et le Conseil de l'Europe, et de l'intensification de sa coopération avec le Maroc au sein du Conseil des Droits de l'Homme et de l'Assemblée Générale des Nations Unies. L'UE invite le Maroc à s'impliquer dans un dialogue et une coopération avec l'UE en matière de liberté de religion et de conviction dans le cadre multilatéral des Nations Unies.
20. L'UE rappelle sa condamnation ferme et sans équivoque de toutes les formes et manifestations de **terrorisme**, quelles qu'en soient l'origine, la cause ou les motifs invoqués. L'UE souligne l'importance de la mise en œuvre des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1822 (2008) du Conseil de sécurité, ainsi que des autres résolutions pertinentes des Nations Unies et des instruments internationaux en matière de lutte contre le terrorisme, en particulier de la Stratégie globale des Nations Unies contre le terrorisme qui joue un rôle-clé dans la mobilisation internationale dans la lutte contre le terrorisme. L'UE réitère par ailleurs son souhait de voir la négociation sur le projet de la Convention globale contre le terrorisme aboutir rapidement.
21. L'UE rappelle son attachement au respect du droit international dans la lutte contre le terrorisme, en particulier des droits de l'homme, des droits des réfugiés et du droit humanitaire. La lutte contre le terrorisme et le respect des droits de l'homme ne sont pas contradictoires mais, au contraire, complémentaires et se renforcent mutuellement. L'UE accorde une grande importance à la coopération avec le Maroc en matière de lutte contre le terrorisme qu'elle est prête à développer et approfondir. Elle apprécie le dialogue entamé avec le Maroc, qui a permis de discuter des moyens de renforcer la coopération dans les enceintes internationales.

22. L'UE considère que l'Afrique du Nord représente une zone prioritaire de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Elle salue les efforts du Maroc en matière de lutte contre la radicalisation. Elle estime qu'une coopération peut être développée avec le Maroc en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation en Afrique du Nord et en Europe. Dans le cadre des discussions au sein de l'UE pour des actions intégrées d'assistance technique en matière de sécurité et de développement, elle considère que la coopération entre le Maroc et les pays de la région sahélo-saharienne doit se développer afin de lutter plus efficacement contre les réseaux terroristes.
23. L'UE se félicite du succès du **III<sup>ème</sup> Sommet Afrique-UE** (Tripoli, Libye, 29-30 novembre 2010) qui a donné une nouvelle impulsion politique au plus haut niveau au partenariat Euro-Africain. L'adoption de la Déclaration de Tripoli, de la Déclaration Conjointe sur le Changement Climatique et du Plan d'Action 2011-2013 ouvrent la voie pour un renforcement de la coopération et un approfondissement du dialogue entre l'UE et le continent africain. Dans ce contexte, l'UE réaffirme sa volonté de travailler étroitement avec ses partenaires afin de rendre la Stratégie Afrique-UE encore plus efficace et opérationnelle. L'UE se félicite que le Maroc continue à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de la stratégie commune Afrique-UE, et notamment dans le cadre du partenariat 6 consacré au changement climatique.
24. L'UE reste préoccupée par le conflit du **Sahara occidental** et ses conséquences et implications régionales. Elle regrette les derniers événements et les violences ayant entraîné des pertes de vies qui ont eu lieu à Lâayoune. Elle estime que les parties doivent faire preuve de retenue et mettre tout en œuvre pour que de tels événements ne se reproduisent plus. Elle soutient pleinement les efforts du Secrétaire Général des Nations Unies et de son Envoyé personnel en vue de trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permettra l'autodétermination du peuple du Sahara occidental comme le disposent les résolutions des Nations Unies. Elle encourage les parties à continuer de travailler avec l'Envoyé personnel en vue de progresser dans la recherche d'une solution politique négociée entre les parties, sous les auspices des Nations Unies. L'UE se félicite de la reprise des pourparlers informels à New York les 8 et 9 novembre 2010. Elle se félicite également de l'engagement des parties à se réunir à nouveau au mois de décembre ainsi qu'au début de l'année prochaine. L'UE apporte son plein soutien aux négociations en cours. Elle invite les parties à continuer de manifester leur volonté politique et de travailler dans une atmosphère propice au dialogue dans le but d'entamer une phase plus intensive des négociations de bonne foi et sans pré-conditions, prenant note des efforts et des développements depuis 2006. Ceci permettra la mise en œuvre des résolutions 1754 (2007), 1783 (2007), 1813 (2008), 1871 (2009) et 1920 (2010) du Conseil de Sécurité et le succès des négociations. L'UE salue la volonté des parties de reprendre les discussions sur la mise en œuvre des mesures de confiance du Haut Commissariat aux Réfugiés, notamment les engagements pour lancer les visites familiales par la voie aérienne et organiser des visites par la voie terrestre, et encourage leur succès. Elle se félicite de la disponibilité du Maroc à développer ces mesures de confiance. L'UE exprime son attachement à l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Sahara occidental ; elle rappelle les obligations qui incombent à chaque partie.
25. En matière **migratoire**, l'UE salue les efforts continus du Maroc pour faire face à la migration irrégulière. En même temps, l'UE réaffirme l'importance qu'elle attache à la conclusion d'un **accord de réadmission**, qui permettra d'entamer un dialogue en matière de migration et de facilitation des visas. Par ailleurs, l'UE encourage le Maroc à améliorer le cadre législatif et réglementaire dans les domaines de l'asile, ainsi que de développer la coopération avec le Haut Commissariat pour les Réfugiés, afin de mettre en place un système national de reconnaissance

et de prise en charge des demandeurs d'asile et des personnes nécessitant une protection internationale.

26. **Sur le plan économique**, l'économie marocaine a montré une forte résilience par rapport à la crise globale. La bonne performance de ces dernières années peut être en partie attribuée à une gestion prudente des finances publiques et à la mise en œuvre du programme gouvernemental de réformes structurelles. Toutefois, des défis importants subsistent, tels que la poursuite de la consolidation budgétaire, la création d'emplois dans le but de diminuer le taux de chômage, et le renforcement de la compétitivité.
27. En **matière commerciale**, l'UE se félicite du fait que les procédures nécessaires sont en cours pour l'entrée en vigueur de l'accord entre l'UE et le Maroc relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de commerce de produits agricoles, produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche. Elle se félicite de la conclusion de l'accord entre l'UE et le Maroc sur un mécanisme de règlement des différends (DSM). En ce qui concerne les négociations en matière de libéralisation du commerce des services et l'établissement, et au regard des progrès et résultats engrangés dans le cadre des autres négociations, l'Union appelle à ce qu'une impulsion décisive soit donnée afin d'arriver à un accord dans les plus brefs délais dans ce secteur clé pour le développement d'une économie moderne. L'UE salue les efforts marocains de modernisations des entreprises nationales afin d'augmenter la diversification sectorielle et géographique des exportations. Dans ce contexte, les préparations pour la négociation d'un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels se poursuivent. L'UE encourage le Maroc à accélérer son processus d'alignement de sa réglementation technique avec le système communautaire dans les secteurs prioritaires identifiés. En ce qui concerne le travail régional dans le Groupe de Hauts Fonctionnaires Euromed sur le commerce, l'UE invite le Maroc à continuer à jouer un rôle proactif notamment dans la mise en place du programme de travail pour 2011 agréé par la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union pour la Méditerranée le 11 novembre 2010.
28. En matière de **coopération industrielle**, l'UE se félicite de l'implication du Maroc dans la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise, ainsi que de son rôle moteur dans la poursuite du dialogue euro-méditerranéen sur l'avenir du secteur du textile/habillement.
29. La mise en œuvre de **l'accord de libéralisation du transport aérien** a démontré les bénéfices que les deux Parties attendaient de cet accord. La croissance du trafic, l'augmentation des dessertes et la baisse des tarifs aériens engendrées par l'Accord ont contribué à rapprocher les populations, à intensifier les relations économiques et à développer le secteur du tourisme au Maroc. L'UE encourage le Maroc à poursuivre ses efforts en matière de rapprochement réglementaire prévu par l'accord aérien et soutient toutes les initiatives qui renforceront les liens avec l'Union telles que la coopération avec l'AESA et le Comité Ciel unique, ou encore les projets de jumelage. Plus généralement, elle salue les importantes réformes engagées dans le secteur des transports. Elle prend note avec intérêt du dossier concernant la liaison fixe sous le détroit de Gibraltar présenté par le Maroc et l'Espagne.
30. L'UE estime que **l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche** produit des résultats positifs pour le secteur de la pêche des deux Parties et qu'il contribue à l'approfondissement des relations et du dialogue sectoriel entre les autorités responsables marocaines et européennes, notamment dans le cadre des réunions régulières de la Commission mixte. L'UE se félicite du lancement de la nouvelle stratégie de modernisation du secteur de la pêche au Maroc qui commence à donner des résultats encourageants avec l'appui financier de l'UE. Dans ce contexte, l'UE porte une attention particulière aux efforts récents du Maroc en vue de

l'élimination définitive des filets maillants dérivants, et se félicite du fait que le Maroc utilise les fonds disponibles à cette fin dans le cadre de l'accord.

31. L'UE estime que la coopération internationale est essentielle afin d'assurer une gestion durable des ressources marines et une meilleure gouvernance des océans, en conformité avec les principes établis dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Dans ce contexte, l'UE entend poursuivre ses relations étroites avec le Maroc dans le domaine de la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN). L'UE invite le Maroc à ratifier l'Accord relatif à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (Accord ONU de 1995 sur les stocks de poissons).
32. L'UE souligne l'importance de mettre en œuvre des politiques et des actions qui peuvent assurer le **développement durable** du Maroc du point de vue environnemental, social et économique.
33. L'UE se félicite de la bonne coopération établie avec le Maroc en matière **énergétique** à la suite de la déclaration commune signée en 2007. L'UE réaffirme sa disponibilité à coopérer avec le Maroc dans le développement des énergies renouvelables (en particulier les énergies solaire et éolienne), l'efficacité énergétique, la réforme du secteur de l'électricité, le développement des infrastructures (y compris les interconnexions régionales), le renforcement des institutions de régulation du secteur, mais également dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaire. En particulier, l'UE se félicite de l'ambitieux programme solaire et éolien marocain, de la participation active du Maroc au développement du Plan Solaire Méditerranéen et de sa participation dans le cadre du projet d'intégration des marchés maghrébins de l'électricité.
34. L'UE souligne l'importance qu'elle attache au renforcement de la coopération bilatérale dans le domaine de **l'environnement** notamment dans les secteurs de l'assainissement et de la dépollution industrielle. Au niveau régional, l'UE souligne l'importance de la participation active du Maroc dans l'initiative *Horizon 2020*. L'UE invite le Maroc à contribuer activement à ses propositions sur le développement d'un régime post 2012 en matière de changement climatique.
35. En matière **d'assistance financière**, l'UE souligne la bonne performance du Maroc dans la mise en œuvre des programmes de coopération. La capacité d'absorption de l'aide européenne et l'avancement des réformes ont été satisfaisants, comme en témoigne le niveau élevé des paiements. L'introduction de modalités d'assistance mixtes, utilisant l'ensemble des instruments de coopération et centrées sur l'appui budgétaire sectoriel, ont permis une appropriation accrue par le Maroc du processus de réforme. Sans exclure l'utilisation d'instruments plus pointus, cette approche mixte continuera donc à être l'approche privilégiée pour les programmes de coopération mis en œuvre dans le cadre du Statut Avancé
36. L'UE se félicite de l'adoption du Programme indicatif National (PIN) 2011-2013, qui prend en compte les priorités définies d'un commun accord avec le Maroc. Bénéficiant d'une augmentation importante du budget alloué, ce nouveau PIN témoigne de la volonté de l'UE de continuer à accompagner la réalisation par le Maroc de son processus de réforme et de modernisation.

**9<sup>ème</sup> Session du Conseil d'Association MAROC-UE  
Déclaration du Maroc**

1. Le Royaume du Maroc se félicite de la tenue de la 9<sup>ème</sup> session du Conseil d'Association ; nouvelle étape vers le renforcement et le raffermissement du partenariat stratégique qui le lie à l'Union européenne.
2. Dans cette perspective, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a déclaré, dans le Discours du Trône de juillet 2010, que le Statut avancé nécessite la mobilisation de tous les pouvoirs publics et autres acteurs nationaux. Ces efforts doivent s'inscrire dans une démarche concertée et cohérente, afin d'en déterminer les espaces, la portée et le rythme et d'assurer l'exploitation la plus judicieuse qui soit des opportunités offertes par ce statut.
3. Le Royaume du Maroc se félicite de la cadence soutenue et la dynamique ascendante de ce partenariat, notamment depuis l'adoption du statut avancé en octobre 2008 et la tenue, à Grenade (Espagne) du 1<sup>er</sup> Sommet Maroc- Union européenne en mars 2010.
4. A cet égard, Le Royaume du Maroc rappelle également que son partenariat avec l'Union européenne jouit de l'adhésion forte et active de toutes les composantes politiques et les forces vives du pays.
5. Il souligne également que toutes les actions qu'il développe à l'égard de l'Union européenne et les initiatives communautaires auxquelles il adhère ont, pour soubassement, la même vision stratégique et la même démarche volontariste ; à savoir atteindre une proximité optimale avec l'Union européenne.
6. Le Maroc est convaincu que son partenariat avec l'Union européenne doit enrichi et outillé davantage afin d'accompagner, de manière pertinente et judicieuse, son projet de société ouverte, démocratique et solidaire.
7. Il s'engage, de son côté, à déployer pleinement les ressorts de ce partenariat pour le faire converger avec son ambition de s'ériger comme une économie émergente et comme une plateforme régionale compétitive et ouverte aussi bien sur l'UE que sur les espaces maghrébin, arabe et africain.
8. Le Maroc encourage l'Union européenne à répondre de la manière la plus ambitieuse à ce double engagement et ce, en accompagnant les différentes stratégies sectorielles qu'il a développées et en soutenant les multiples chantiers liés à la gouvernance publique que le pays a ouvert.
9. La Maroc appréhende le nouvel instrument qui régira le partenariat Maroc-UE pour les années à venir ainsi que les perspectives qui seront ouvertes dans le cadre de la politique européenne de voisinage comme des facteurs susceptibles de conférer un saut qualitatif nouveau et une valeur ajoutée au plan d'action voisinage de 2005 et au document conjoint sur le Statut avancé de 2008.
10. Ce nouvel instrument devrait avoir également pour vocation la préparation du partenariat Maroc-Union européenne pour la conclusion, dans un horizon de trois à quatre ans, d'un nouveau lien contractuel tel que stipulé dans le Traité de Lisbonne, qui prendra le relais de l'actuel Accord d'Association, qui aura ainsi accompli vingt ans d'existence.

## PANORAMA POLITIQUE DU MAROC

11. Le Maroc poursuit, de manière déterminée, volontariste et selon la même méthodologie inclusive, la construction d'une société démocratique, moderne et solidaire.
12. Il œuvre pour la promotion des droits de l'homme et l'instauration des meilleurs standards de bonne gouvernance et de solidarité territoriale et intergénérationnelle.
13. Cette action se développe en totale interactivité avec les grandes mutations dans le monde et principalement en Europe.
14. Ainsi, en matière de consolidation de la culture des droits de l'homme, le Plan d'action national de démocratie et des droits de l'homme (PANDDH) sera mis en œuvre dans un délai proche. L'harmonisation des législations nationales avec les conventions internationales pertinentes s'est poursuivie avec vigueur et efficacité; l'objectif étant de consacrer les droits de l'homme, de promouvoir les mécanismes pour leur protection et consolider l'application de la loi.
15. Le Maroc appelle au renforcement de sa coopération avec l'UE à l'échelle internationale en matière des droits de l'homme. Cette coopération pourrait porter sur un rapprochement entre les Ombudsmen et l'éducation aux droits de l'homme, ou le renforcement de la coopération entre l'Agence européenne des droits fondamentaux et le CCDH.
16. L'action publique a également concerné la moralisation de la vie publique, avec notamment la promulgation des lois relatives à la déclaration du patrimoine des agents de l'Etat, la création de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption, la création de l'Unité de traitement du Renseignement financier (UTRF) et la pleine application de la loi sur le blanchiment d'argent.
17. Par ailleurs, et en perspective des échéances électorales de 2012, la scène politique se caractérise actuellement par la constitution de pôles politiques. Parallèlement, l'Etat procèdera au cours des prochains mois à l'ouverture d'un dialogue avec les partis sur le mode de scrutin, à la révision du code électoral et à l'actualisation des listes et du découpage électoraux.
18. La réforme du secteur de la justice a fait l'objet d'une vaste consultation des intervenants dans ce domaine afin que la réforme soit la plus efficace possible et puisse emporter l'adhésion de ceux-ci. L'objectif poursuivi porte sur la consolidation de l'indépendance de la justice, la modernisation de son cadre normatif, la mise à niveau des structures de la justice et de ses ressources humaines et l'amélioration de la sécurité juridique.
19. Le Maroc s'est également engagé dans la promotion d'une nouvelle gouvernance territoriale avec l'installation d'une commission consultative chargée de réfléchir sur les paramètres juridiques, institutionnels et opérationnels d'une régionalisation avancée; l'objectif étant la consolidation de la gestion démocratique des affaires locales et la délégation de pouvoirs étendus. C'est dans cet esprit que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a mis en place le 2 janvier 2010 la Commission Consultative de la Régionalisation ; lançant le chantier de la régionalisation avancée.
20. De même, le Maroc a poursuivi son action visant à consolider, sans exclusive, la liberté d'expression dans l'ensemble de ses dimensions, y compris la liberté de la presse à laquelle le Royaume du Maroc a consacré un débat national sous le thème 'média et société' dans l'objectif de renforcer ce secteur.

21. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement représente une priorité nationale et les performances du Maroc, tant en termes économiques que de développement humain, le prédisposent à être l'un des pays en mesure de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015.
22. Ainsi, conscient du rôle de l'élément humain en tant que locomotive et finalité du progrès économique, le Maroc poursuit, résolument, sa marche vers la construction d'un modèle de société moderne, démocratique et solidaire, grâce aux choix stratégiques et judicieux qu'il a adoptés à travers l'INDH, l'amélioration de la représentativité de la femme, les politiques sociales sectorielles, en matière de santé, d'éducation et de formation.

## **PANORAMA ECONOMIQUE DU MAROC**

23. Malgré un contexte international défavorable marqué par la crise économique et financière mondiale et le recul de la demande mondiale, l'économie marocaine a enregistré des résultats appréciables à la faveur des mesures de soutien à l'activité économique et de veille stratégique prises par le gouvernement en vue de faire face aux retombées de cette crise.
24. L'économie du Maroc a ainsi enregistré un taux de croissance satisfaisant de 4,9% au titre de l'année 2009. Le déficit budgétaire s'est élevé à 2,2% du PIB, résultant d'une baisse des recettes de 6,8% et d'une hausse des dépenses de 1,9%. Il a ainsi été noté une consolidation de la croissance du PIB non agricole à 5,4% et une hausse des activités minières.
25. Durant la même année, le ratio de la dette publique a poursuivi sa tendance à la baisse pour atteindre 46,9% du PIB. Au niveau des flux financiers, l'année 2009 a enregistré une baisse des recettes touristiques de 4,9% et des transferts des marocains résidant à l'étranger de 5,3%. Malgré cette baisse, les recettes voyages et les transferts MRE ont permis de couvrir près de 67,3% du déficit commercial.
26. S'agissant des estimations pour l'année 2010, l'activité économique nationale devrait connaître une croissance de 4% sous l'effet conjugué de la progression du PIB non agricole de 5% et du recul de la valeur ajoutée agricole de 5,1%. Il est également attendu que cette dynamique se poursuive grâce notamment à l'évolution de la consommation des ménages et de l'investissement et au redressement de la demande européenne et mondiale adressée au Maroc.
27. D'une manière générale, l'évolution de la situation économique en 2010 devrait rester en conformité avec les prévisions y afférentes et ce, en dépit de l'augmentation des prix du pétrole et de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Par ailleurs, un redressement des indicateurs du secteur touristique et une augmentation relative des transferts des marocains résidant à l'étranger devraient permettre de couvrir une part très importante du déficit commercial au titre de l'année 2010.
28. Le Maroc a poursuivi la mise en œuvre des stratégies sectorielles en veillant à assurer une meilleure gouvernance des politiques publiques et à renforcer sa compétitivité.
29. Ainsi, la mise en œuvre du plan Emergence Industrielle (2009-2015) et du plan Numeric 2013, contribuera à positionner le Maroc comme hub technologique et de services.
30. Il poursuit la mise en œuvre du Plan Maroc Vert, dont l'objectif est d'améliorer la compétitivité agricole, d'accroître la valeur des exportations et de promouvoir l'agriculture solidaire.

31. Dans le même sens, la mise en œuvre du plan Halieutis dont l'objectif est la modernisation de l'activité halieutique au Maroc et sa mise à niveau aux normes internationales, contribuera à asseoir les conditions favorables à l'instauration de partenariats mutuellement bénéfiques entre le Maroc et ses partenaires en particulier l'UE.
32. Le Maroc a par ailleurs accéléré le renforcement des infrastructures dans les différents modes de transport (routier, maritime, ferroviaire et aérien) notamment à travers la mise en place d'une nouvelle stratégie logistique visant la mise à niveau de ce secteur essentiel pour l'amélioration de sa compétitivité économique.
33. Dans cette même logique, le Maroc a poursuivi sa stratégie de développement du secteur énergétique, notamment le plan solaire, répondant ainsi à sa politique nationale de développement durable et de réduction de la dépendance énergétique étrangère. Deux nouvelles agences ont été mises en place pour réaliser les objectifs fixés : l'Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » et « l'Agence marocaine de l'énergie solaire ».
34. Le Maroc a consolidé son ouverture à l'international par la mise en place du projet ambitieux de création de la nouvelle place financière visant à faire de Casablanca, à partir de 2011, un véritable hub de la finance à l'échelle régionale et internationale.
35. S'agissant du tourisme, le Maroc a lancé une nouvelle Vision de sa stratégie touristique qui intervient à une période cruciale et charnière pour ce secteur ambitieux, devenu en l'espace de dix ans l'un des principaux chantiers du Maroc moderne et vise à hisser la destination Maroc au rang des leaders mondiaux. L'objectif est de créer 200 000 nouveaux lits hôteliers, de doubler les arrivées de touristes et de tripler le nombre de voyages domestiques tout en privilégiant le développement régional et durable la diversification des offres, et l'approche territoriale.

### **MISE EN ŒUVRE DU STATUT AVANCE**

36. Le Maroc marque sa satisfaction quant aux progrès réalisés dans la mise en œuvre du Statut avancé.
37. Sur le plan politique, le Royaume du Maroc se félicite de la tenue du 1<sup>er</sup> Sommet Maroc-UE à Grenade (Espagne) en mars 2010 ; Sommet qui représente la concrétisation d'un des actes majeurs du Statut Avancé des relations du Royaume du Maroc avec l'UE. Il se félicite, également de la création et de la tenue des premières réunions de la Commission Parlementaire Mixte Parlement marocain/Parlement européen et de la régularité des consultations politiques à haut niveau aussi bien dans le cadre bilatéral que dans les enceintes multilatérales. En outre, il relève avec satisfaction la consolidation de la coopération avec le Conseil de l'Europe et ses organes notamment le Centre Nord-Sud.
38. Sur le plan économique, des avancées tangibles ont été enregistrées, à travers notamment la signature d'un Accord sur la libéralisation des produits agricoles, produits agricoles transformés et produits de la pêche et d'un Accord instituant un mécanisme de règlement des différends, les négociations en cours d'un Accord sur la libéralisation du Commerce des Services et le droit d'établissement et la poursuite des discussions en vue de la conclusion d'un Accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA). L'ensemble de ces instruments conjugué à la poursuite du processus de rapprochement réglementaire –trois secteurs économiques prioritaires identifiés-, au lancement des conversations exploratoires en vue de l'établissement d'une Zone de Libre Echange global et approfondi, au renforcement de la coopération sectorielle ainsi que l'adoption des mécanismes européens d'appui utilisés, notamment, dans les politiques d'élargissement, sont les fondements de l'Espace Economique Commun voulu.

39. Le Maroc se félicite également de la signature du Protocole sur la participation du Maroc aux programmes et agences communautaires. Des contacts sont déjà initiés avec certaines Agences identifiées dans le Document conjoint du Statut avancé. Le Maroc invite l'UE à examiner la possibilité d'élargir le champ de participation du Maroc à d'autres Agences communautaires en lui apportant l'appui nécessaire.
40. Précisément en matière de convergence réglementaire, le Maroc œuvre pour un rapprochement « graduel et séquencé » du corpus juridique national avec l'acquis de l'Union. Il souligne la pertinence d'une approche pragmatique et cohérente qui atteste de la viabilité de cette stratégie de convergence réglementaire et réitère la vision du Maroc sur l'importance de converger utilement pour les secteurs jugés comme étant matures.
41. Enfin, les négociations sur le commerce des services sont appelées à s'accélérer au cours de la période à venir afin de créer les conditions favorables au renforcement du commerce bilatéral et tirer profit des retombées générées par les multiples chantiers structurants initiés par le Maroc.
42. Le Maroc réitère sa demande de lancer les discussions visant à définir les contours de l'Accord de libre échange global et approfondi et ce, à la lumière des progrès susmentionnés, qui ont été réalisés dans les négociations sectorielles. Celles-ci constituent une étape importante vers l'Espace Economique Commun qu'ambitionnent les deux parties d'atteindre.
43. Sur le plan humain, le Maroc et l'UE ont entamé les discussions visant le rapprochement des systèmes marocains à l'Espace européen d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et de formation. Des partenariats prometteurs sont identifiés entre de nouveaux acteurs ; notamment associatifs, territoriaux et patronaux.
44. Le dialogue sur les questions migratoires avec l'UE devrait réserver, dans le cadre du projet de statut avancé, une place fondamentale à la revalorisation de la migration légale et de la mobilité. Dans ce contexte, la facilitation de la circulation des personnes entre les deux rives de la Méditerranée, sans entraves administratives, de tous ceux et celles qui participent à l'intensification des échanges économiques, culturels, scientifiques et humains entre le Maroc et l'Union est de nature à conférer une valeur significative à notre œuvre commune.
45. Le Maroc estime qu'un intérêt particulier devrait être accordé au renforcement de la coopération en matière des politiques publiques d'intégration sur la base de critères objectivement vérifiables, à définir en commun (Accueil – Education – Formation - Emploi – Logement - accès aux prestations sociales et égalité de traitement – sauvegarde de l'identité culturelle d'origine). Il plaide pour qu'un effort particulier soit alloué à la réinsertion socio-économique des migrants réadmis en raison de leur séjour illégal dans les Etats membres.
46. Par ailleurs, le Maroc salue la coopération fructueuse avec le Conseil de l'Europe. Cette coopération, lancée à la faveur du Statut avancé, se consolide notamment à travers l'adhésion méthodique et progressive du Maroc à un ensemble de conventions de cette Institution européenne et sa participation à plusieurs de ses organes et instances, autant de domaines où le Conseil de l'Europe dispose d'une expertise avérée et pour lesquels le Maroc souhaite bénéficier d'un accompagnement.
47. Le Maroc se félicite de l'accession prochaine du Parlement Marocain au Statut de 'Partenaire pour la Démocratie' auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

48. De même, le Maroc se félicite de la coopération tripartite Maroc, UE et Conseil de l'Europe à même d'offrir de nouvelles perspectives prometteuses.
49. Par ailleurs, le Maroc salue l'avancement des travaux menés pour l'élaboration du nouvel instrument qui prendra le relais de l'actuel plan d'action voisinage. Ce nouveau cadre de coopération doit refléter le caractère multidimensionnel de notre partenariat, sa constante évolution et sa propension naturelle à investir de nouveaux périmètres d'action.
50. Il devra préfigurer les contours généraux du futur lien contractuel qui sera appelé à succéder, le moment venu, à l'actuel Accord d'Association. Ce futur lien devrait prendre la forme d'un Partenariat Privilégié.
51. Le Maroc qui estime que son partenariat avec l'UE, dont la progression a été substantielle au cours de la période récente, est désormais disposé à expérimenter de nouvelles modalités d'action et de nouveaux outils et mécanismes s'inspirant des stratégies de pré-accession ainsi que des normes et principes régissant l'Espace Economique Européen.
52. La mobilisation de ces instruments et de ces mécanismes permettra à l'Union européenne d'accompagner, de manière utile et efficace, les différentes stratégies sectorielles que le Maroc met en œuvre et de conforter la dynamique d'ouverture et de modernisation que le pays a engagée.
53. Le Royaume du Maroc qui accorde un intérêt particulier à la future phase de son partenariat avec l'Union européenne, entend œuvrer de concert avec elle pour que le nouvel instrument constitue un saut qualitatif et une valeur ajoutée certaine au plan d'action voisinage de 2005 et au document conjoint sur le Statut avancé de 2008.
54. Dans le même esprit, le Maroc se félicite de l'association par l'UE des pays partenaires à la réflexion sur le devenir de la politique européenne de voisinage. Cette initiative est d'autant plus opportune qu'elle intervient après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et la mise en place du service européen de l'action extérieure. Cette initiative devra être mise à profit pour conférer au concept du voisinage une vision stratégique ambitieuse et pour doter la PEV des moyens et outils appropriés pour servir ce dessein. De même, la nouvelle politique européenne de voisinage devrait préserver le double credo de la 'différenciation' et 'tout sauf les institutions'. Cela permettra aux pays du voisinage de construire leurs partenariats respectifs avec l'Union européenne avec des tonalités différentes, des rythmes de rapprochement variés et des modus operandi différenciés entre les voisins chacun au regard de ses ambitions, de ses avancées et ses mérites propres.
55. Le Maroc se félicite de l'appui et de l'accompagnement financier de l'UE aux réformes et chantiers structurants mis en œuvre par le Maroc. Cet accompagnement et cet appui traduisent le niveau élevé de la capacité d'absorption dont le Maroc a fait montre depuis plusieurs années et qui le place au premier rang des pays du voisinage, ainsi que la qualité de la bonne gouvernance qui préside à la mise en œuvre, par le Maroc, des projets et programmes bénéficiant des financements communautaires.
56. Le Maroc se félicite du bilan positif de la coopération financière avec l'Union européenne, notamment sous forme d'appui budgétaire sectoriel sur les projets ayant un retour sur investissement et réitère sa volonté de consolider et de privilégier le mécanisme d'appui budgétaire dans le cadre d'une feuille de route qui trace les contours de la coopération entre le Maroc et l'Union européenne. Face aux nouveaux et importants défis auxquels il devra faire face, le Maroc souhaite voir abondée l'enveloppe du PIN 2011-2013, notamment par le biais du redéploiement des

fonds non utilisés dans le cadre de l'IEVP Sud, ainsi qu'à travers la Facilité d'Investissement Voisinage.

57. Par ailleurs, le Maroc réitère sa demande d'accéder à de nouveaux moyens de financement communautaires dans le cadre des prochaines perspectives financières, afin de lui assurer un accompagnement optimal dans la logique de la politique régionale et des fonds de cohésion de l'Union Européenne.

## **QUESTIONS POLITIQUES**

58. S'agissant de la question du Sahara marocain, le Royaume du Maroc réaffirme son soutien au processus de négociation consacré dans les dernières résolutions du Conseil de sécurité, et notamment la résolution 1920 du 30 avril 2010, qui définit les nouvelles directives et paramètres fondamentaux appelés à présider à la poursuite du processus de négociation, et à guider l'action de l'Envoyé Personnel du Secrétaire Général en vue d'une solution politique définitive à ce différend régional artificiel.
59. A cet effet, et tout en soulignant que la consolidation du statu quo n'est pas acceptable, le Conseil de Sécurité appelle à des négociations de bonne foi, fondées sur le réalisme et l'esprit du compromis et basées sur les efforts déployés par le Maroc depuis 2006. Le Conseil de Sécurité conforte, ainsi, la prééminence de la proposition d'autonomie présentée par le Maroc, en tant que fruit des efforts qu'il a déployés qui sont jugés sérieux et crédibles par l'ensemble des membres du Conseil de Sécurité. C'est dans ce contexte que le Conseil de Sécurité demande aux parties et aux États de la région de coopérer plus pleinement avec l'ONU et les uns avec les autres, pour mettre fin à l'impasse et progresser vers une solution politique, par la voie d'une négociation plus substantielle, et à l'exclusion de tout autre mécanisme dont l'inapplicabilité est avérée.
60. En souscrivant pleinement à la démarche du Conseil de Sécurité, le Maroc attend des autres parties de prendre leurs responsabilités devant la Communauté internationale. A cet égard, le Maroc souligne que l'Algérie, dont la responsabilité dans ce différend régional est avérée à tous les niveaux, doit participer de manière active et constructive au processus de négociation, comme l'y appellent les résolutions du Conseil de Sécurité.
61. Le Royaume du Maroc déplore les blocages multiples, par les autres parties, du Programme des échanges de visites familiales, et réitère son ferme engagement pour la reprise, sans aucun nouveau retard, de ce Programme.
62. Le Maroc attire, une nouvelle fois, l'attention de l'Union Européenne sur la situation singulière de ses ressortissants retenus dans les camps de Tindouf en Algérie. En s'opposant de manière obstinée et injustifiable à ce que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) s'acquitte pleinement de son mandat à l'égard de la population des camps en matière de recensement et de protection, l'Algérie se rend coupable d'une violation caractérisée de ses engagements internationaux imprescriptibles et indivisibles vis-à-vis de cette population, maintenue volontairement dans l'incertitude et la vulnérabilité.
63. Cette situation atypique devrait interpeller l'Union Européenne à plus d'un titre. Outre le fait qu'elle entretient, sciemment, l'incertitude autour de la situation dans les camps de Tindouf et sur les besoins réels de leur population, l'Algérie, en s'opposant au recensement, ouvre la porte à toutes les dérives et détournements de l'aide humanitaire, tel que cela est attesté par de nombreux rapports élaborés par des Institutions internationales, Communautaires (UE) et non-gouvernementales. Ainsi,

l'entêtement de l'Algérie dans son refus du recensement n'est pas le résultat d'une impasse politique qu'elle tente de créer et d'accréditer. Bien au contraire, le statu quo constitue la véritable stratégie poursuivie par l'Algérie.

64. Le Maroc souligne que le prolongement artificiel du différend régional autour du Sahara marocain et la poursuite par les autres parties de cette stratégie de statu quo, sont porteurs de tous les dangers pour le Maghreb et l'Europe.
65. L'intégration maghrébine reste, pour le Royaume du Maroc, un choix stratégique irréversible. A cet égard, l'Union du Maghreb Arabe demeure le cadre idoine pour parachever la construction d'un Maghreb uni sur des bases saines et solides, conformément au Traité de Marrakech du 17 février 1989. Le Maroc note avec regret le blocage de la construction maghrébine, dû notamment à la fermeture de la frontière maroco-algérienne. Le Maroc forme le vœu que les difficultés que connaît la construction maghrébine puissent être rapidement levées. Il souligne la nécessité d'insuffler une dynamique nouvelle aux relations intermaghrébines, de manière à favoriser l'émergence de synergies mutuellement bénéfiques, tant pour les relations entre les pays membres de l'UMA, que pour leur contribution à un espace euro-méditerranéen mieux intégré et plus solidaire. Le Maroc se félicite de la poursuite du dialogue UMA-UE initié à Rabat en janvier 2008, et salue les premiers résultats de ce dialogue, notamment l'accord portant sur l'intégration électrique Maghreb-UE, signé en juin 2010.
66. Le Maroc se félicite des avancées positives constatées dans la mise en œuvre de l'Accord d'Agadir, qui constitue une expérience d'intégration commerciale sous-régionale réussie. Il salue, dans ce sens, l'appui apporté par l'Union Européenne à cette construction.
67. Le Maroc réitère son attachement à l'Union pour la Méditerranée, et réaffirme son engagement à œuvrer, conjointement avec ses pays membres, pour la réalisation des objectifs et priorités de l'UPM, telles que formulées dans les déclarations du Sommet de Paris et de la Conférence ministérielle de Marseille, en 2008. C'est dans cet esprit que le Maroc, après avoir abrité la conférence euro-méditerranéenne sur le renforcement du rôle de la femme dans la société (11-12 novembre 2008), accueillera la 2<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Assemblée Régionale et Locale Euro-méditerranéenne (ARLEM), prévue en janvier 2011, et assurera, à compter de mars de la même année, la présidence de l'Assemblée Parlementaire Euro-méditerranéenne (APEM). Le Maroc demeure résolu à poursuivre sa contribution responsable et constructive aux travaux de l'UPM et au fonctionnement de son Secrétariat Général, dans l'attente de la réunion des conditions permettant la tenue, dans les délais les plus proches, du 2<sup>ème</sup> Sommet de l'UPM.
68. S'agissant du Moyen-Orient, le Maroc, qui demeure préoccupé par l'absence de progrès dans le processus de paix, appelle à la levée de tous les obstacles dressés devant la reprise urgente des négociations en vue de parvenir, dans les délais les plus proches, à une solution juste et définitive, permettant le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, et garantissant au peuple palestinien son droit de créer son Etat indépendant, avec Al-Qods comme capitale, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, des principes de Madrid, de la feuille de route, de l'initiative arabe de paix et du respect des accords précédemment conclus par les parties.
69. Le Maroc se félicite de la tenue, en novembre 2010 à Tripoli, du 3<sup>ème</sup> sommet Afrique-UE. Ce sommet a notamment permis de réaffirmer la convergence des vues entre les deux Continents quant aux enjeux et défis auxquels ils sont appelés à faire face ensemble. Les initiatives et projets identifiés à cette occasion, permettront de donner un contenu concret au partenariat Afrique-UE. Dans ce cadre, le Maroc est résolu à poursuivre le rôle actif qu'il joue dans la stratégie conjointe

Afrique-UE, en particulier sur le changement climatique et l'approfondissement de la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité.

70. Le Maroc est particulièrement préoccupé par la précarité de la situation dans la région du Sahel, ainsi que la connexion entre le trafic de drogue, le terrorisme, le crime organisé et le trafic des humains dans la région Sahélo-saharienne, qui demeure une zone prioritaire pour la lutte contre ces fléaux. Le Maroc estime que ces défis mettent en évidence la nécessité d'une coopération régionale accrue et d'une approche intégrée dans les domaines de la sécurité et du développement. Le Maroc demeure convaincu que seule une stratégie regroupant l'ensemble des pays de la région, sans exclusive, est à même de permettre d'apporter une réponse efficace à cette menace. De même, le Maroc estime que les pays de la région sahélo-maghrébine gagneraient à associer l'Union Européenne à cette stratégie.
71. De même, l'espace atlantique africain fait face à des enjeux économiques, environnementaux et sécuritaires croissants et de plus en plus complexes. Cet espace recèle également de vastes possibilités et des potentialités réelles en termes d'intégration économique, de développement humain, de régulation écologique et de sécurité collective. Dans ce contexte, le Maroc œuvre, en concertation avec les pays riverains, pour une approche collective et solidaire aux défis de multiples natures qui guettent cet espace et pour optimiser leurs potentialités communes en vue de faire de cette zone de l'Atlantique une zone de paix, de stabilité et de prospérité partagée. A cet effet, le Maroc a organisé, en novembre 2010 à Rabat, la 2<sup>ème</sup> Conférence des Etats africains riverains de l'Atlantique, avec la participation de représentants de 23 pays appartenant à cet espace.
72. Le Maroc se félicite du consensus émergent au niveau euro-méditerranéen et euro-africain au sujet de l'approche globale des questions migratoires basée sur la responsabilité partagée et associant la lutte contre la migration irrégulière, la promotion de la migration régulière et la prise en considération du lien entre migration et développement. Le Maroc œuvre pour l'optimisation des réalisations du processus euro-africain sur la migration et le développement, lancé à Rabat en juillet 2006 et renforcé à Paris en novembre 2008 et soutien les efforts des autorités sénégalaises en vue de la tenue de la troisième Conférence euro-africaine sur la migration et le développement à Dakar en 2011.
73. Le Maroc est convaincu que la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et le risque de leur acquisition par des groupuscules terroristes constituent une menace globale réelle. Elle met en péril la sécurité internationale et compromet les efforts de paix. Il qui partage, entièrement, les préoccupations de la communauté internationale relatives à la prolifération des ADM, ne ménage aucun effort pour préserver, l'intégrité, la crédibilité et la pérennité du régime de non prolifération. Conscient que cette menace globale exige une réponse internationale collective, concertée et efficace, le Maroc a signé et ratifié l'ensemble des Conventions et instruments juridiques, en relation avec les ADM. C'est également dans cet esprit que le Maroc soutient et contribue à toutes les initiatives visant à lutter contre la prolifération des ADM et de leurs vecteurs. A cet effet, le Maroc présente régulièrement ses rapports et déclarations au titre des conventions pertinentes et de la résolution 1540 du Conseil de sécurité sur la Non-prolifération des ADM.
74. Dans le même cadre, le Maroc procède, en coopération avec les organisations internationales compétentes et ses partenaires régionaux et internationaux, à une mise à niveau de l'arsenal juridique national et à son adaptation aux normes internationales et obligations découlant de son adhésion aux instruments pertinents. Dans le même esprit, le Maroc œuvre actuellement avec l'Union Européenne, dans le cadre d'un projet pilote lancé depuis 2007, pour la mise en place d'un régime national de contrôle des Exportations des Produits à Usage Double.

75. En matière de lutte anti-terroriste, le Maroc est conscient que l'utilisation par les terroristes des armes de destruction massive est un risque réel. Il contribue aux efforts internationaux de lutte contre cette menace. Ainsi, le Maroc participe à l'initiative Globale de Lutte contre le Terrorisme Nucléaire (IGLTN) dont il a abrité, en octobre 2006, la première réunion. Le Maroc a organisé deux activités dans le cadre de cette coalition volontaire contre la nébuleuse terroriste:
- Séminaire sur la *«réponse urgente en cas d'actes malveillants impliquant l'utilisation des matières radioactives»*, 5-7 février 2008.
  - Séminaire sur *«la prévention du trafic illicite des matières nucléaires et radioactives»* 3-5 juin 2009, avec la participation de 120 experts venant des Etats partenaires à l'initiative.
76. Dans le même contexte, le Maroc organisera, en Mars 2011 à Rabat, en collaboration avec L'Espagne et les Etats Unis, un Exercice international, sur la réponse à un acte malveillant impliquant des matières radioactives, conformément à la mise en œuvre des principes 4 et 7 de l'initiative Globale de Lutte contre le Terrorisme Nucléaire (IGLTN). Le Maroc se réjouit de la coopération fructueuse qu'il entretient avec l'Union européenne et ses Etats Membres dans les domaines de la non-prolifération et de la sécurité. Le Maroc saisit cette occasion pour exprimer son appréciation de la contribution européenne au financement du plan de sécurité nucléaire à travers l'AIEA, dans l'objectif de renforcer l'arsenal juridique et les infrastructures de sécurité des matières et des installations nucléaires.
77. En matière de lutte anti-drogue, le Maroc a toujours agi de concert avec tous les Etats concernés pour lutter contre la drogue et la criminalité qui lui est liée. Il apporte, dans un esprit de responsabilité partagée, une réponse globale, équilibrée et coordonnée, à la menace que représente ce fléau. Le Maroc a adopté une approche globale dans le domaine de la réduction de l'offre. Les opérations d'éradication sont accompagnées par des mesures favorisant le développement alternatif et les activités génératrices de revenu. Outre sa coopération fructueuse avec l'ONUDC et l'OICS au niveau multilatéral, le Maroc a fait du renforcement de la coopération régionale en matière de lutte antidrogue une priorité et ce, dans le cadre d'une coopération qui suppose non seulement une réduction de la production mais également une baisse de la demande.
78. Plusieurs initiatives ont été enregistrées notamment l'instauration d'un Comité Mixte Marocain-espagnol de lutte antidrogue, l'adhésion du Maroc au Centre de Coordination de Lutte Antidrogue dans le bassin occidental de la méditerranée (CECLAD-M), ainsi qu'au Maritime Analysis Operational Center (MAOC-N). Le Maroc réitère l'importance de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de drogues et plaide pour un soutien de la part de ses partenaires européens dans le financement des campagnes d'éradication du cannabis qu'il mène à grande échelle et dont le coût global annuel dépasse les 200 millions Euros, financés exclusivement par ses propres ressources. Le Maroc compte sur ses partenaires européens pour soutenir son effort de développement économique alternatif et pour lui fournir l'assistance technique adéquate pour l'amélioration de la prévention et du traitement de la toxicomanie et le renforcement de la coopération en matière de détection et de répression.

\*\*\*

En conclusion, le Maroc, qui a constamment accordé une place éminente à son partenariat avec l'Union européenne, demeure pleinement engagé à conforter et à raffermir en permanence celui-ci.

Le Maroc forme le vœu que l'Union européenne mobilise davantage d'instruments et de mécanismes pour accompagner, de manière solidaire et anticipative, les différentes stratégies sectorielles mises en œuvre et conforter la dynamique d'ouverture et de modernisation engagée sous la conduite active de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Le Maroc est persuadé que l'Union européenne saisira le grand élan stratégique qu'un partenariat réussi avec le Maroc pourrait conférer à la politique européenne de voisinage dans sa globalité et plus particulièrement à l'échelle de la Méditerranée.

---